

PCR niveau 2 Industrie Sources non scellées - formation initiale ^{PCR2-SnS}

Professionalisez vos collaborateurs pour leur permettre d'exercer les missions de Conseiller en radioprotection !

Public Visé

Toute personne amenée à exercer des missions de Conseiller en Radioprotection tel que défini à l'article R. 4451-123 du Code du Travail et à l'article R. 1333-19 du Code de la Santé Publique.

Pré Requis

Maîtrise de la langue d'enseignement : Français lu, écrit, parlé.

Disposer de connaissances scientifiques et mathématiques (niveau BAC à orientation scientifique ou équivalent).

Pour toutes les options (Sources Scellées, Sources Non Scellées et Nucléaire) : suivre le module PCR Niveau 2 - Secteur Industrie - Tronc Commun

Certaines séquences nécessitent l'utilisation d'une calculatrice scientifique et d'un ordinateur portable.

Objectifs pédagogiques

Conformément à l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la Personne Compétente en Radioprotection, le stagiaire sera capable de :

- Décrire, expliquer et appliquer les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions,
- Appliquer les dispositions prévues par la réglementation,
- Identifier et comprendre le risque, en mesurer les conséquences et savoir mettre en œuvre les mesures et moyens de prévention pour les maîtriser.

Méthodes et moyens pédagogiques

Moyens pédagogiques

Théorie en salle, applications pratiques en atelier, sur chantier école « Radioprotection » et installation en activité.

Moyens techniques

PC ou tablette + vidéoprojecteur, ressources multimédia, paperboard.

Moyens humains

Formateur et Intervenants Spécialisés qualifiés.

Parcours pédagogique

THÉORIE

- Sources non scellées
- Rejets et gestion des déchets

PRATIQUE

- Sources non scellées
- Rejets et gestion des déchets
- Evaluation des risques sur un chantier

La formation PCR niveau 2 Secteur Industrie est déclinée selon les 3 options suivantes : Option « sources scellées », incluant les appareils en contenant ainsi que les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules mentionnés au 2o de l'article R. 1333-104 du code de la santé publique ; Option « sources non scellées », incluant les sources scellées nécessaires à leurs vérifications et contrôles ; Option « nucléaire », recouvrant les activités réalisées par les entreprises mentionnées au 2o de l'article R. 4451-113 du code du travail et conduites au sein d'une installation nucléaire de base autres que celles définies au 1o de ce même article. L'option nucléaire nécessite d'avoir suivi les deux options précitées. La validation de l'option nucléaire par l'obtention du certificat correspondant est conditionnée à la validation des deux options précédentes.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque participant sera soumis à un contrôle des connaissances pour chaque option composé de :

- > Une épreuve écrite individuelle : QCM, QROC et exercices (30% de la note finale)
- > Un contrôle continu des connaissances lors des travaux dirigés ou travaux pratiques (30% de la note finale)
- > Une épreuve orale portant sur des analyses de cas pratiques (40 % de la note finale)



Durée

19.00 Heures
2.5 Jours

Effectif

De 4 à 12 Personnes



Contactez-nous !

Service commercial

Tél. : 0820820214

Mail : formation.nucleaire@socotec.com